



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Trophée de Saint François »

Article 1 -Définition et conditions du jeu-concours

SAINT FRANCOIS LABELLEMONTAGNE, SAS au capital de 1 867 700 euros, dont le siège social est établi la Maison du Tourisme à Saint-François-Longchamp, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro d'immatriculation B 076 220 763, ci-après désignée «l'Organisateur» d'un jeu-concours sans obligation d'achat du 01/03/2023 à 10h00 au 15/03/2023 à 17h00 intitulé «Trophée de Saint François », accessible à l'adresse suivante:

<https://stfrancois.labellemontagne.com/fr/hiver/evenements/trophee/>

La société SAINT FRANCOIS LABELLEMONTAGNE est désignée également ci-après comme : «l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organisateur, le Professionnel». Le «Participant» au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur». Le «Gagnant» du tirage au sort sera désigné également ci-après comme «le Gagnant».

Article 2 -Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine. La participation à ce jeu est entièrement gratuite et n'est liée à aucune obligation. Il est accessible exclusivement par internet via le site Internet Labellemontagne.com, du 01/03/2023 à 10h00 au 15/03/2023 à 17h00, date et heure françaises (France métropolitaine). Une seule participation par personne physique sera comptée.

Ne peuvent prendre part au Jeu ni le personnel de Labellemontagne, ni des membres de leur famille ni aucune personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du Jeu, ni encore toute personne n'ayant pas respecté le présent règlement.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 -Dates des concours

Du 01/03/2023 à 10h00 au 15/03/2023 à 17h00

Article 4 -Modalités de participation

4.1) Conditions de dépôt de candidature

SAINT FRANÇOIS LABELLEMONTAGNE

Maison du tourisme 73130 Saint François Longchamp | stfrancois@labellemontagne.com | 04 79 59 10 38

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 867 700 € - R.C.S Chambéry B076 220 763 – NAF 4939C – T.V.A. intracommunautaire FR 30 076 220 763

Pour participer à ce jeu, le participant doit simplement compléter le formulaire en ligne à l'adresse suivante: <https://stfrancois.labellemontagne.com/fr/hiver/evenements/trophee/>

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi tous les participants qui auront répondu aux questions de l'enquête, et auront fourni une adresse électronique valide dans le cadre prévu à cet effet, permettant la validation de leur participation au Jeu concours. Le tirage au sort sera effectué au siège de Saint François Labellemontagne, à Saint François Longchamp, le 16/03/2023 et déterminera les gagnants et leurs lots respectifs.

Toute participation dont les coordonnées seraient incorrectes, incomplètes ou falsifiées sera automatiquement considérée comme nulle.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent règlement.

Toute déclaration mensongère ou tentative de fraude d'un participant entraînera son exclusion du Jeu, et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

SAINT FRANCOIS LABELLEMONTAGNE se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de l'organisateur qui altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de l'opération. De façon générale, les Participants garantissent les Organisateur du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserve de modérer à postériori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

Conformément aux dispositions de la loi française informatique et libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, et de suppression des données le concernant et communiquées à la société organisatrice dans le cadre de ce jeu.

4.3) Modalités d'attribution des lots

A l'occasion de ce jeu :

- 20 participants pourront gagner : 2 accès aux épreuves du Trophée de Saint François, avec deux forfaits 1 jour Grand Domaine pour le « Samedi 25 mars ».
- 10 participants pourront gagner : 2 accès aux épreuves du Trophée de Saint François, avec deux forfaits 2 jours Grand Domaine pour les « Samedi 25 mars & dimanche 26 mars ».